



En exercice : 58
Présents : 45
Votants : 52

Séance du 11 décembre 2023

Le Onze Décembre Deux Mille Vingt-Trois à Vingt Heures, les membres de la Communauté de Communes du Pays de Craon, légalement convoqués le 5 décembre 2023, se sont réunis au Centre administratif intercommunal à Craon, sous la Présidence de **M. Christophe LANGOUËT** - Président

Étaient Présents :

ASTILLÉ	DEROUE Loïc, titulaire
ATHÉE	MARTIN-FERRÉ Nadine, titulaire
BALLOTS	CHAUVIN Maxime, DALIFARD Alexia, titulaires
BOUCHAMPS LES CRAON	/
BRAINS SUR LES MARCHES	FRABOUL Yannick, suppléant
CHÉRANCÉ	VALLÉE Jacky, titulaire
CONGRIER	TISON Hervé, LEPICIER René-Marc, titulaires
COSMES	COUËFFÉ Dominique, titulaire
COSSÉ LE VIVIEN	LANGOUËT Christophe, BÉZIER Florence, DOREAU Jean-Sébastien, MANCEAU Laurence, Titulaires
COURBEVEILLE	/
CRAON	DE GUEBRIANT Bertrand, GUIARD Philippe, LANVIERGE Quentin, PREVOSTO Dominique, titulaires
CUILLÉ	/
DENAZÉ	GOHIER Odile, titulaire
FONTAINE COUVERTE	/
GASTINES	BERSON Christian, titulaire
LA BOISSIÈRE	/
LA CHAPELLE CRAONNAISE	LECOT Gérard, titulaire
LA ROË	CHADELAUD Gaëtan, titulaire
LA ROUAUDIÈRE	JULIOT Thierry, titulaire
LA SELLE CRAONNAISE	DERVAL Séverine, JUGÉ Joseph, titulaires
LAUBRIÈRES	BRÉHIN Colette, titulaire
LIVRÉ LA TOUCHE	/
MÉE	BAHIER Alain, titulaire
MÉRAL	CHAMARET Richard, titulaire
NIAFLES	GENDRY Daniel, titulaire
POMMERIEUX	RESTIF Vincent, titulaire
QUELAINES ST GAULT	LEFEVRE Laurent, DE FARCY DE PONTFARCY Christine, GENDRY Hugues, titulaires
RENAZÉ	GAULTIER Patrick, BALOCHE Dorinne, LIVENAIS Norbert, titulaires
SENONNES	BARBÉ Béatrice, titulaire
SIMPLÉ	CLAVREUL Yannick, titulaire
ST AIGNAN S/ROË	PENE Loïc, GUILLET Vincent, titulaires
ST ERBLON	GAUCHER Olivier, titulaire
ST MARTIN DU LIMET	BOURBON Aristide, titulaire
ST MICHEL DE LA ROË	GILLES Pierrick, titulaire
ST POIX	BEUCHER Clément, titulaire
ST QUENTIN LES ANGES	GUINEHEUX Dominique, titulaire
ST SATURNIN DU LIMET	BEDOUET Gérard, titulaire

Étaient excusés : GAUBERT Jean-Eudes (Bouchamps-les-Craon), SORIEUX Vanessa (Brains-sur-les-Marches), RADÉ Maurice (Cossé-le-Vivien), BANNIER Géraldine (Courbeville), MAHIER Aurélie (Craon), RAGARU Edit (Craon), HINCELIN Marie-Noëlle (Cuillé), DESHOMMES Catherine (Cuillé), BASLÉ Jérôme (Fontaine-Couverte), TESSIER Jean-Pierre (La Boissière), CHANCEREL Philippe (Livré-la-Touche), GARBE Pascale (Méral), PELLUAU Philippe (Renazé).

Étaient absents : HAMARD Benoît (Craon)

Membres titulaires ayant donné pouvoir :

Jean-Eudes GAUBERT a donné pouvoir à Philippe GUIARD
Maurice RADÉ a donné pouvoir à Florence BÉZIER
Edit RAGARU a donné pouvoir à Bertrand DE GUÉBRIANT
Philippe PELLUAU a donné pouvoir à Hervé TISON

Vanessa SORIEUX a donné pouvoir à Yannick FRABOUL
Aurélie MAHIER a donné pouvoir à Quentin LANVIERGE
Pascale GARBE a donné pouvoir à Richard CHAMARET

Secrétaire de Séance : Élu M. Yannick CLAVREUL, désigné en application de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

OBJET 2023-12/179 : FINANCES

Séance du 11 décembre 2023

OBJET 2023-12/179 : FINANCES
PROPOSITION D'OUVERTURE DE CRÉDITS ANTICIPÉS

M. Maxime CHAUVIN, Vice-Président en charge des Finances/Marchés Publics, expose :

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Pour la section d'investissement, l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales précise qu'en dehors des dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget et des dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme ou d'engagement votée sur des exercices antérieurs, une autorisation du Conseil communautaire est obligatoire pour procéder à des engagements de dépenses avant le vote du budget primitif.

Afin de gérer au mieux les affaires courantes et de réaliser les investissements indispensables au bon fonctionnement des services, dont le besoin peut intervenir avant le vote du budget primitif pour 2024, il convient donc d'ouvrir les crédits d'investissement nécessaires. Cette ouverture anticipée de crédits d'investissement est plafonnée à hauteur de 25 % des crédits d'investissement votés au titre de l'exercice précédent hors report. Ces ouvertures de crédits constituent des plafonds d'engagement de la collectivité, dans l'attente du vote du budget 2024, qui précisera les montants de l'exercice budgétaire et les projets financés.

Budget 70000 - Principal

Budget 70000 : Dépenses d'investissement		BP + DM + BS 2023	Report 2022 sur exercice 2023	Montant maximal autorisé	Ouverture des crédits par anticipation
Hors opération					
20	immobilisations incorporelles	146 164,80 €	15 564,80 €	32 650,00 €	20 000,00
21	immobilisations corporelles	175 742,77 €	25 382,77 €	37 590,00 €	20 000,00
23	immobilisations en cours	135 643,35 €	1 095,31 €	33 637,01 €	20 000,00
Opération					
100	Matériels	235 207,14 €	35 207,14 €	50 000,00 €	30 000,00
101	Travaux de voirie	291 390,00 €	0,00 €	72 847,50 €	30 000,00
102	Centre aquatique	132 406,88 €	53 206,88 €	19 800,00 €	5 000,00
103	Pôle Santé Renazé	148 000,00 €	0,00 €	37 000,00 €	10 000,00
104	Pôle Santé Craon	400 000,00 €	0,00 €	100 000,00 €	10 000,00
116	Pôle Santé Cossé	124 182,07 €	13 982,07 €	27 550,00 €	10 000,00
119	Centre administratif Craon	1 987 678,00 €	66 111,00 €	480 391,75 €	10 000,00
130	Derniers commerces	146 576,29 €	16 575,29 €	32 500,25 €	5 000,00
131	Bâtiments intercommunaux	120 000,00 €	0,00 €	30 000,00 €	30 000,00
133	Base La Rincerie	129 733,98 €	81 733,99 €	12 000,00 €	5 000,00
136	Crescendo	443 582,69 €	393 582,69 €	12 500,00 €	10 000,00
138	Travaux Eaux Pluviales	1 210 370,27 €	218 370,27 €	248 000,00 €	150 000,00
144	Informatique	203 462,15 €	133 933,15 €	17 382,25 €	10 000,00

Budget 70003 - Ateliers relais

Budget 70003 : Dépenses d'investissement		BP + DM + BS 2023	Report 2022 sur exercice 2023	Montant maximal autorisé	Ouverture des crédits par anticipation
Hors opération					
21	immobilisations corporelles	23 553,62 €	0,00 €	5 888,41 €	5 000,00
23	immobilisations en cours	20 000,00 €	0,00 €	5 000,00 €	5 000,00
Opération					
116	Divers ateliers et derniers commerces	42 450,00 €	0,00 €	10 612,50 €	5 000,00

Budget 70004 - Ordures ménagères

Budget 70004 : Dépenses d'investissement		BP + DM + BS 2023	Report 2022 sur exercice 2023	Montant maximal autorisé	Ouverture des crédits par anticipation
Hors opération					
21	immobilisations corporelles	20 000,00 €	0,00 €	5 000,00 €	5 000,00
23	immobilisations en cours	100 000,00 €	0,00 €	25 000,00 €	5 000,00
Opération					
15	Acquisition matériel	234 291,33 €	5 291,33 €	57 250,00 €	10 000,00
21	Aménagement de déchetterie	1 897 473,12 €	3 705,50 €	473 441,91 €	10 000,00
24	Composteurs individuels	32 000,00 €	0,00 €	8 000,00 €	5 000,00

Budget 70020 - Eau régie

Budget 70020 : Dépenses d'investissement		BP + DM + BS 2023	Report 2022 sur exercice 2023	Montant maximal autorisé	Ouverture des crédits par anticipation
Hors opération					
21	immobilisations corporelles	600 000,00	-	150 000,00 €	10 000,00
23	Immobilisations en cours	343 902,39	-	85 975,60 €	10 000,00
Opération					
100	Matériel	103 333,33	11 519,00	22 953,58 €	10 000,00
101	Travaux réseaux	1 173 059,39	148 059,39	256 250,00 €	50 000,00
102	Branchements et compteurs	64 087,52	-	16 021,88 €	5 000,00
103	Travaux unité de production	960 537,84	380 537,84	145 000,00 €	50 000,00
104	Géo référencement réseaux	10 000,00	-	2 500,00 €	-

Budget 70021 - Eau DSP

Budget 70021 : Dépenses d'investissement		BP + DM + BS 2023	Report 2022 sur exercice 2023	Montant maximal autorisé	Ouverture des crédits par anticipation
Hors opération					
21	immobilisations corporelles	34 532,45 €	1 724,01 €	8 202,11 €	5 000,00
23	immobilisations en cours	21 724,01 €	0,00 €	5 431,00 €	5 000,00
Opération					
100	Matériel	131 127,55 €	29 341,67 €	25 446,47 €	10 000,00
101	Travaux réseaux	1 429 718,51 €	346 036,84 €	270 920,42 €	50 000,00
102	Branchements et compteurs	50 000,00 €	0,00 €	12 500,00 €	5 000,00
103	Travaux unités de production	575 036,72 €	10 036,72 €	141 250,00 €	50 000,00

Budget 70022 - Eau Production Loigné

Budget 70022 : Dépenses d'investissement		BP + DM + BS 2023	Report 2022 sur exercice 2023	Montant maximal autorisé	Ouverture des crédits par anticipation
Hors opération					
21	immobilisations corporelles	100 000,00 €	0,00 €	25 000,00 €	5 000,00
23	immobilisations en cours	100 000,00 €	0,00 €	25 000,00 €	5 000,00
Opération					
100	Matériel	195 000,00 €	0,00 €	48 750,00 €	10 000,00
103	Sécurisation installations	160 000,00 €	33 934,82 €	31 516,30 €	10 000,00
104	Aménagements réservoirs	70 000,00 €	0,00 €	17 500,00 €	10 000,00

Budget 70023 - Assainissement

Budget 70023 : Dépenses d'investissement		BP + DM + BS 2023	Report 2022 sur exercice 2023	Montant maximal autorisé	Ouverture des crédits par anticipation
Opération					
100	Matériel	51 368,07 €	0,00 €	12 842,02 €	10 000,00
101	Travaux réseaux	1 440 123,19 €	583 123,19 €	214 250,00 €	50 000,00
102	Travaux postes de relèvement	20 000,00 €	0,00 €	5 000,00 €	5 000,00
103	Travaux unités de production	722 000,00 €	0,00 €	180 500,00 €	50 000,00

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré,
À l'unanimité (52 votants dont 7 pouvoirs) :

- ⇒ **DECIDE** l'ouverture de crédits anticipés 2024 tels présentés ci-dessus,
- ⇒ **AUTORISE** le Président ou Vice-président à signer tout document s'y rapportant et procéder aux écritures comptables nécessaires

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Craon, le 19 décembre 2023

Pour extrait conforme,
Le Président,
Christophe LANGOUËT

Le secrétaire de séance,
Yannick CLAVREUL



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-200048551-20231211-DELIB202312179-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/12/2023

Affichage : 18/12/2023

Pour l'autorité compétente par délégation

